

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 15 juin 2015 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.**

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)  
MM Marcel Langlois, conseiller (19h)  
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)  
Gaston Simoneau, conseiller (19h)  
Guillaume Hinse, conseiller (19h)  
Gervais Ouellette, conseiller (19h)  
Suzanne Forestier, conseillère (19h)

Les membres présents forment le quorum.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h par M. Réal Fortin, maire de Tingwick.  
Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

**2015-06-244**

#### **Constataion de l'avis de convocation**

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du conseil;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que les sujets inscrits sur l'avis de convocation sont les suivants :

- ✓ Offre de service : MRC d'Arthabaska : embauche d'un inspecteur en bâtiment;
- ✓ Vente d'une partie du lot 504-6 : M. Jean-Claude Caron;
- ✓ Nouveau système téléphonique;
- ✓ Contrat de service : Xérox : photocopieur citoyen

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu :

- que les membres présents du conseil mentionnent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi;
- que les membres du conseil sont tous présents;
- que l'ajout ou la modification de sujets inscrits à l'ordre du jour ne peut être fait qu'avec l'accord de tous les membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2015-06-245**

#### **Offre de service : MRC d'Arthabaska : embauche d'un inspecteur en bâtiment**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a présentement un contrat de service avec EXP pour les services d'un inspecteur en bâtiment;

Considérant que ce service est temporaire;

Considérant que la MRC d'Arthabaska offre les services d'un inspecteur régional en bâtiment;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick signe une entente de fourniture de service pour l'inspection sur son territoire à 3 jours semaine pour une durée d'un an. Que le maire, Réal Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay sont par la présente autorisés à

signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Vente d'une partie du lot 504-6 : M. Jean-Claude Caron  
La résolution numéro 2015-06-246**

Considérant que M. Jean-Claude Caron désire acquérir une partie de terrain adjacent à sa propriété appartenant à la Municipalité de Tingwick;

Considérant que le lot impliqué dans la vente est le 504-6 du Canton de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de vendre une partie du lot 504-6 à M. Jean-Claude Caron au prix de 0.60\$ du pied carré. Que les frais d'arpenteur et de notaire soient acquittés par M. Caron en totalité. Que le maire, Réal Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatif à cette vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2015-06-247**

**Nouveau système téléphonique**

Considérant la nouvelle restructuration de l'administration, le système téléphonique actuel ne possède pas le nombre suffisant de ligne;

Considérant que 2 appareils sont défectueux;

Considérant qu'une demande de prix a été faite aux fournisseurs suivants :

Communication RCL : 3 895\$ (plus les taxes applicables)

Interconnexions LD : 3 993\$ (plus les taxes applicables)

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick effectue l'achat d'un nouveau système téléphonique auprès de Communication RCL au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2015-06-248**

**Contrat de service : Xérox : photocopieur citoyen**

Considérant que le contrat de service pour le photocopieur mis à la disposition des citoyens vient à échéance le 30 juin 2015;

Considérant les frais rattachés à ce contrat;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Gaston Simoneau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick informe Xérox qu'elle ne renouvellera pas son contrat de location concernant le photocopieur WORKCENTRE 7232 numéro de série GBP241188. Que la municipalité demande des prix pour l'achat d'un photocopieur en noir et blanc avec un contrat de service à au moins 2 fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions :** inspecteur en bâtiment, soumission système téléphonique et photocopieur.

**2015-06-249**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la présente séance soit close. (19h15)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
**maire**

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2015-06-245, 2015-06-247 et 2015-06-248.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%